



## Bulletin d'inscription

*A retourner au plus tard  
2 semaines avant  
la formation*

### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

CTIFL - Brigitte Bessez  
22 rue Bergère - 75009 Paris  
Tel : 01 47 70 70 56  
Mail : bessez@ctifl.fr

### ANNULATIONS & REPORTS

*En cas de dédit par l'entreprise à moins de 10 jours ouvrables avant le début de l'action de formation, ou abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'organisme retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action, conformément aux dispositions de l'article 920-9 du code du travail. Si le nombre de stagiaires est insuffisant pour garantir l'efficacité pédagogique de la formation, le Ctifl se réserve la possibilité de reporter ou annuler la session, au plus tard une semaine avant la date prévue.*

### RÈGLEMENT

Montant en euros : .....

Par chèque à l'ordre de  
CTIFL

Par virement bancaire

IBAN : FR08 2004 1000 0109 9935  
6M02 012  
BIC : PSSTFRPPPAR

Date : .....

Signature :

Cachet  
de la société :

TITRE DE LA FORMATION : .....

Dates : .....

Lieu : .....

ENTREPRISE OU ORGANISME :

Raison sociale : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tel : .....

Email : .....

N° de SIRET : .....

N° de TVA : .....

Code APE/NAF : .....

PARTICIPANT:

Nom et Prénom : .....

Fonction : .....

Tel : .....

Email : .....

ADRESSE DE CONVOCATION SI DIFFÉRENTE :

CP : ..... Ville : .....

RESPONSABLE DE LA FORMATION

(Ou de l'INSCRIPTION) :

Nom et Prénom : .....

Tel : .....

Email : .....

FACTURATION :

Si prise en charge de la formation par un OPCA  
(Organisme Paritaire Collecteur Agréé),  
la facture est à adresser à :

Nom de l'OPCA : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tel : .....

Email : .....

N° de dossier : .....

*Si non, envoi de la facture à l'entreprise.*



# LA CONVENTION D'AUTO- CONTRÔLE DE LA QUALITÉ : RÈGLEMENTATION ET MISE EN ŒUVRE



### Public :

- Responsables chargés du contrôle de la qualité dans le cadre de la convention proposée par la DGCCRF (entreprises de conditionnement et d'expédition, importateurs, grossistes)

→ **S'ASSURER** QUE SON PRODUIT EST CONFORME AUX NORMES DE COMMERCIALISATION ET AUX EXIGENCES CLIENTS

→ **METTRE EN PLACE** LE SYSTÈME DE CONTRÔLE QUALITÉ CONFORME AUX PROCÉDURES D'AUTOCONTRÔLE PRÉVUES PAR LA DGCCRF

→ **RÉDIGER ET METTRE EN ŒUVRE** DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE DES FRUITS ET LÉGUMES

- 31 janvier 2019 : Montauban
- 13 mars 2019 : Rungis
- 9 avril 2019 : Saint-Rémy-de-Provence
- 5 novembre 2019 : Nantes
- 19 novembre 2019 : Saint-Rémy-de-Provence

### FRAIS D'INSCRIPTION :

339 euros HT par participant (406,80 euros TTC dont TVA 20%)

Les frais d'inscription comprennent les dossiers remis lors de la formation ainsi que les déjeuners pris en commun. L'hébergement est non compris.

*Cette formation concerne à la fois les filières biologiques et les filières conventionnelles.*



# LA CONVENTION D'AUTOCONTRÔLE DE LA QUALITÉ : RÉGLEMENTATION ET MISE EN ŒUVRE



**S'ASSURER QUE SON PRODUIT EST CONFORME AUX NORMES DE COMMERCIALISATION ET AUX EXIGENCES CLIENTS**

**METTRE EN PLACE LE SYSTÈME DE CONTRÔLE QUALITÉ CONFORME AUX PROCÉDURES D'AUTOCONTRÔLE PRÉVUES PAR LA DGCCRF**

**RÉDIGER ET METTRE EN ŒUVRE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE DES FRUITS ET LÉGUMES**

*Pour les formations à l'agrégé selon les conventions FEL'ENGAGEMENT et Fel.PARTENARIAT®, merci de consulter votre fédération d'appartenance : ANEEFEL, CSIF ou UNCGFL.*

1 journée

DÉMARCHE QUALITÉ,  
ORGANISATION DU TRAVAIL



#### Prérequis :

- Pas de prérequis exigés pour suivre cette formation

Animateurs et lieux de la formation :

Centre Ctif de Saint-Rémy-de-Provence :

Céline El Boukili

Alexia Dessenmond

Centre Ctif de Carquefou

(Nantes) :

Catherine Glémot

Antenne Ctif de Rungis :

Marie Hélène Hochedez

Montauban :

Ludovic Mouret

Contact Formation :

Brigitte Bessez

Tel : 01 47 70 70 56

e-mail : bessez@ctif.fr



DES SERVICES PERSONNALISÉS  
SONT PROPOSÉS  
EN COMPLÉMENT  
DE CETTE FORMATION

*Mise en place d'un système  
d'agrégé et de contrôle qualité*

RENSEIGNEMENTS

ASSISTANCE TECHNIQUE :

Brigitte Bessez

Tel : 01 47 70 70 56

e-mail : bessez@ctif.fr

#### OBJECTIFS DE FORMATION

Elaborer le système de contrôle qualité à l'expédition conforme aux attentes des procédures d'autocontrôle prévues par la DGCCRF, connaître les obligations réglementaires de commercialisation des fruits et légumes selon l'Organisation Commune des Marchés (OCM), réaliser le contrôle des produits.

#### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET CONTENU

##### 1 - Connaître le principe et le fonctionnement de la convention d'autocontrôle (P4/P5/P8)\*:

- L'organisation générale des contrôles de conformité avant expédition
- Les enjeux et les intérêts du conventionnement
- Les conditions d'agrèments : les obligations et les responsabilités des entreprises

##### 2 - Contrôler les règles de commercialisation des fruits et légumes (P5/P8/P16/P32)\*:

- Les règles de commercialisation françaises et européennes :
  - La norme générale et les normes spécifiques de commercialisation
  - Les normes CEE-ONU et autres normes applicables
  - L'étiquetage
- Les accords interprofessionnels
- L'utilisation des outils d'agrégé

##### 3 - Concevoir et pratiquer un système de contrôle (P4/P5/P8)\*:

- La définition et le choix du lot
- L'échantillonnage
- La procédure et l'enregistrement des autocontrôles
- La gestion des lots non conformes

#### MODE D'ÉVALUATION

Auto-évaluation

#### DOCUMENT SUPPORT

Un livret sera remis aux participants en début de formation

Mise à disposition de la réglette agrégée